



TG/LOBEL(proj.3)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2012-09-18

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

LOBÉLIE

Codes UPOV : LOBEL_ALS;
 LOBEL_ERI; LOBEL_VAL;
 LOBEL_AER; LOBEL_EVA;

Lobelia alsinoides Lam.; *Lobelia erinus* L.;
Lobelia valida L. Bolus;
 hybrides entre *Lobelia erinus* et *Lobelia alsinoides*;
 hybrides entre *Lobelia erinus* et *Lobelia valida*

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un expert du Canada

pour examen par le

Comité de rédaction élargi à sa réunion
 qui se tiendra à Genève les 9 et 10 janvier 2013

Autres noms communs : *

nom botanique	anglais	français	allemand	espagnol
<i>Lobelia alsinoides</i> Lam.				
<i>Lobelia erinus</i> L.	Lobelia, True Lobelia of Gardens	Lobélie, Lobélie des jardins	Lobelie, Männertreu	Lobelia
<i>Lobelia valida</i> L. Bolus				
Hybrids between <i>Lobelia erinus</i> and <i>Lobelia alsinoides</i>				
Hybrids between <i>Lobelia erinus</i> and <i>Lobelia valida</i>				

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	7
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	13
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES.....	13
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	13
9. BIBLIOGRAPHIE.....	19
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	20

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Lobelia alsinoides* Lam., *Lobelia erinus* L., *Lobelia valida* L. Bolus, hybrides entre *Lobelia erinus* et *Lobelia alsinoides* et hybrides entre *Lobelia erinus* et *Lobelia valida*.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de jeunes plantes ou semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

Variétés multipliées par voie végétative : 15 boutures racinées

Variétés reproduites par semences : une quantité suffisante de semences pour produire 30 plantes.

S'agissant des semences, celles-ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction"

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Variétés multipliées par voie végétative : chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 15 plantes au moins.

3.4.2 Variétés reproduites par voie sexuée : chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 30 plantes au moins.

3.4.3 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

4.1.4.1 Sauf indication contraire, pour les variétés multipliées par voie végétative, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.4.2 Sauf indication contraire, pour les variétés reproduites par voie sexuée, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

- MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 15 plantes, 1 plante hors type est tolérée.

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés reproduites par voie sexuée, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 30 plantes, 1 plante hors-type est tolérée.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

4.3.3 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité d'une variété hybride peut, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être déterminée également par examen de l'homogénéité et de la stabilité de ses lignées parentales.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : port des rameaux (caractère : 1)
- b) Fleur : type (caractère : 16)
- c) Labelle inférieur : couleur principale de la face supérieure (sauf la zone blanche) (caractère : 25) selon les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : bleu clair
 - Gr. 3 : bleu/violet
 - Gr. 4 : rouge/pourpre
- d) Labelle inférieur : zone blanche sur la face supérieure (caractère : 27)
- e) Labelle inférieur : taches (caractère : 29)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(e) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
1.	VG	Plant: attitude of shoots	Plante : port des rameaux	Pflanze: Wuchsform der Triebe	Planta: porte de las ramas		
QN		upright	dressé	aufrecht	erecto	Lobetis	1
		semi-upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Tech Hevio, USLOB13	3
		horizontal	horizontal	waagrecht	horizontal	Tec Hewhitt, Wesloti	5
		semi drooping	semi-retombant	halbhängend	semicolgante	Wespinstar	7
		drooping	retombant	hängend	colgante		9
2.	VG/ MS	Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN		short	courte	niedrig	baja	GRÜLO 01	3
		medium	moyenne	mittel	media	Lobmounwi	5
		tall	haute	hoch	alta	Tec Travio	7
3.	VG/ MS	Shoot: length	Rameau : longueur	Trieb: Länge	Tallo: longitud		
QN		short	court	kurz	corto	Lobmounwi	3
		medium	moyen	mittel	medio	Wesstar	5
		long	long	lang	largo	Lobmounlila	7
4.	VG/ MS	Shoot: length of internodes	Rameau : longueur des entre-nœuds	Trieb: Länge der Internodien	Tallo: longitud del entrenudo		
QN	(a)	short	courte	kurz	corto	Weslosu	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Tech Elebule	5
		long	longue	lang	largo		7
5.	VG	Shoot: thickness	Rameau : épaisseur	Trieb: Dicke	Tallo: grosor		
QN	(a)	very thin	très mince	sehr dünn	muy delgado	Loboudtis	1
		thin	mince	dünn	delgado	Lobmounwi	2
		medium	moyen	mittel	medio	Weslosu	3
		thick	épais	dick	grueso	DANANAB 8	4
		very thick	très épais	sehr dick	muy grueso		5
6.	VG	Shoot: intensity of green color	Rameau : intensité de la couleur verte	Trieb: Intensität der Grünfärbung	Tallo: intensidad del color verde		
QN	(a)	light	claire	hell	clara	Wesloti	1
		medium	moyenne	mittel	media	Tec Travio	3
		dark	foncée	dunkel	oscura	Loboudtis	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7.	VG	Shoot: anthocyanin coloration	Rameau : pigmentation anthocyanique	Trieb: Anthocyanfärbung	Tallo: pigmentación antociánica	
QN	(b)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Weslosu 1
		weak	faible	gering	débil	Tech Elebule 3
		medium	moyenne	mittel	media	Wespinstar 5
		strong	forte	stark	fuerte	Wespurstar 7
8.	VG	Shoot: pubescence	Rameau : pubescence	Trieb: Behaarung	Tallo: pubescencia	
QN	(a)	absent or very sparse	absente ou très éparse	fehlend oder sehr wenig	ausente o muy escasa	1
		sparse	éparse	wenig	escasa	2
		medium	moyenne	mittel	media	3
		dense	dense	dicht	densa	4
		very dense	très dense	sehr dicht	muy densa	5
9.	VG/ (*) MS	Leaf: length	Feuille : longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud	
QN	(c)	short	courte	kurz	corta	3
		medium	moyenne	mittel	media	Lobtrawi 5
		long	longue	lang	larga	Tech Heplib 7
10.	VG/ (*) MS	Leaf: width	Feuille : largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura	
QN	(c)	narrow	étroite	schmal	estrecha	3
		medium	moyenne	mittel	media	Tech Elebule 5
		broad	large	breit	ancha	Weslowei 7
11.	VG (*)	Leaf: incisions of margin	Feuille : incisions du bord	Blatt: Randeinschnitte	Hoja: incisiones del borde	
QN	(c)	absent or very shallow	nulles ou très peu profondes	fehlend oder sehr flach	ausentes o muy poco profundas	1
		shallow	peu profondes	flach	poco profundas	Wespinstar 3
		medium	moyennes	mittel	medias	Tech Hevio 5
		deep	profondes	tief	profundas	Lobstrahob 7
		very deep	très profondes	sehr tief	muy profundas	9
12.	VG (+)	Leaf: shape	Feuille : forme	Blatt: Form	Hoja: forma	
PQ	(c)	broad ovate	ovale large	breit eiförmig	oval ancha	1
		elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	2
		circular	circulaire	kreisförmig	circular	3
		oblanceolate	oblanceolée	verkehrt lanzettlich	oblanceolada	4
		obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	5
		spatulate	spatulée	spatelförmig	espatulada	6

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13.	VG	Leaf: intensity of green color on upper side	Feuille : intensité de la couleur verte sur la face supérieure	Blatt: Intensität der Grünfärbung an der Oberseite	Hoja: intensidad del color verde en el haz	
QN	(c)	light	clair	hell	clara	Lobmounlila 1
		medium	moyenne	mittel	media	Tech Travio 2
		dark	foncée	dunkel	oscura	Weslowei 3
14.	VG	Leaf: anthocyanin coloration on lower side	Feuille : pigmentation anthocyanique sur la face inférieure	Blatt: Anthocyanfärbung an der Unterseite	Hoja: pigmentación antocianica del envés	
(+)						
QN	(c)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Kirilo-LV63 1
		weak	faible	gering	débil	Lobtramidblu 2
		medium	moyenne	mittel	media	Tech Heplib 3
		strong	forte	stark	fuerte	Regatta Midnight Blue 4
15.	VG	Leaf: pubescence on upper side	Feuille : pubescence sur la face supérieure	Blatt: Behaarung an der Oberseite	Hoja: pubescencia en el haz	
QN	(c)	absent or very sparse	absente ou très éparse	fehlend oder sehr wenig	ausente o muy escasa	Riviera Lilac 1
		sparse	éparse	wenig	escasa	Lobmounlila 2
		medium	moyenne	mittel	media	3
		dense	dense	dicht	densa	USLOB13 4
		very dense	très dense	sehr dicht	muy densa	5
16.	VG	Flower: type	Fleur : type	Blüte: Typ	Flor: tipo	
(*)						
(+)						
QL		single	simple	einfach	simple	KLELE08621 1
		double	double	gefüllt	doble	Kathleen Mallard 2
17.	VG/MS	Only for varieties with flower type: double: Flower: diameter	Variétés à type de fleur double seulement : Fleur : diamètre	Nur für Sorten mit Blütentyp: gefüllt: Blüte: Durchmesser	Sólo para las variedades con tipo de flor: doble: Flor: diámetro	
QN		small	petit	klein	pequeño	3
		medium	moyen	mittel	medio	5
		large	grand	groß	grande	7
18.	VG	Only for varieties with flower type: double: Flower: main color	Variétés à type de fleur double seulement : Fleur : couleur principale	Nur für Sorten mit Blütentyp: gefüllt: Blüte: Hauptfarbe	Sólo para las variedades con tipo de flor: doble: Flor: color principal	
PQ		RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese número de referencia)	
19.	VG/MS	Corolla: length	Corolle : longueur	Krone: Länge	Corola: longitud	
(*)						
(+)						
QN	(d)	short	courte	kurz	corta	Lobmounwi 3
		medium	moyenne	mittel	media	Tech Elebule 5
		long	longue	lang	largo	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20.	VG	Upper lip: shape of lobes	Labelle supérieur : forme des lobes	Oberlippe: Form der Lappen	Labio superior: forma de los lóbulos	
(+)						
PQ	(d)	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Lobantis 1
		oblanceolate	oblancéolée	verkehrt lanzettlich	oblanceolada	Lobmounwi 2
		obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	Balwalila 3
		obtriangular	obtriangulaire	verkehrt dreieckig	obtriangular	Regatta Sapphire 4
21.	VG	Upper lip: main color of inner side	Labelle supérieur : couleur principale de la face interne	Oberlippe: Hauptfarbe der Innenseite	Labio superior: color principal de la cara interior	
PQ	(d)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
22.	VG/MS	Lower lip: length	Labelle inférieur : longueur	Unterlippe: Länge	Labio inferior: longitud	
(*)						
(+)						
QN	(d)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	Loboudtis 1
		short	court	kurz	corto	Lobtrawi 2
		medium	moyen	mittel	medio	3
		long	long	lang	largo	Wespurstar 4
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Tech Hewhitt 5
23.	VG/MS	Lower lip: width	Labelle inférieur : largeur	Unterlippe: Breite	Labio inferior: anchura	
(*)						
(+)						
QN	(d)	narrow	étroit	schmal	estrecho	Lobmounwi 3
		medium	moyen	mittel	medio	Tech Elebule 5
		broad	large	breit	ancho	Weslosu 7
24.	VG/MS	Lower lip: width of middle lobe	Labelle inférieur : largeur du lobe médian	Unterlippe: Breite des Mittellappens	Labio inferior: anchura del lóbulo medio	
(*)						
(+)						
QN	(d)	narrow	étroit	schmal	estrecho	Loboudtis 1
		medium	moyen	mittel	medio	Tech Elebule 2
		broad	large	breit	ancho	Tec Hewhitt 3
25.	VG	Lower lip: main color of upper side (excluding white zone)	Labelle inférieur : couleur principale de la face supérieure (sauf la zone blanche)	Unterlippe: Hauptfarbe der Oberseite (ohne weiße Zone)	Labio inferior: color principal de la cara superior (excluida la zona blanca)	
(*)						
(+)						
PQ	(d)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
26.	VG	Lower lip: secondary color of upper side (excluding white zone)	Labelle inférieur : couleur secondaire de la face supérieure (sauf la zone blanche)	Unterlippe: Sekundärfarbe der Oberseite (ohne weiße Zone)	Labio inferior: color secundario de la cara superior (excluida la zona blanca)	
(+)						
PQ	(d)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
27.	VG	Lower lip: white zone on upper side	Labelle inférieur : zone blanche sur la face supérieure	Unterlippe: weiße Zone an der Oberseite	Labio inferior: zona blanca en la cara superior	
QN	(d)	absent or very small	absente ou très petite	fehlend oder sehr klein	ausente o muy pequeña	Riviera Lilac 1
		small	petite	klein	pequeña	Loboudtis 3
		medium	moyenne	mittel	media	Tech Hevio 5
		large	grande	groß	grande	Tech Heplib 7
		very large	très grande	sehr groß	muy grande	9
28.	VG	Lower lip: shape of white zone on upper side	Labelle inférieur : forme de la zone blanche sur la face supérieure	Unterlippe: Form der weißen Zone an der Oberseite	Labio inferior: forma de la zona blanca en la cara superior	
PQ	(d)	elongated only	allongée seulement	nur länglich	únicamente alargada	1
		elongated and rounded	allongée et arrondie	länglich und abgerundet	alargada y redondeada	2
		rounded only	arrondie seulement	nur abgerundet	únicamente redondeada	3
		irregular	irrégulière	unregelmäßig	irregular	4
29.	VG	Lower lip: markings	Labelle inférieur : taches	Unterlippe: Sprekelung	Labio inferior: marcas	
QL	(d)	absent	absentes	fehlend	ausentes	Tech Hepdab 1
	(e)	present	présentes	vorhanden	presentes	Balwalila 9
30.	VG	Lower lip: size of markings	Labelle inférieur : taille des taches	Unterlippe: Größe der Sprekelung	Labio inferior: tamaño de las marca	
QN	(d)	small	petite	klein	pequeñas	Azuro 1
	(e)	medium	moyenne	mittel	medias	Lobstrahob 2
		large	grande	groß	grandes	LOBZ0001 3
31.	VG	Lower lip: main color of lower side	Labelle inférieur : couleur principale de la face inférieure	Unterlippe: Hauptfarbe der Unterseite	Labio inferior: color principal de la cara inferior	
PQ	(d)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
32.	VG	Lower lip: arrangement of lobes	Labelle inférieur : disposition des lobes	Unterlippe: Anordnung der Lappen	Labio inferior: disposición de los lóbulos	
QN	(d)	free	ouverts	freistehend	separados	KLELE08621 1
		touching	tangents	sich berührend	en contacto	Regatta Sapphire 2
		overlapping	chevauchants	überlappend	solapados	Lobtrawi 3
33.	VG	Corolla tube: color of outer side	Tube de la corolle : couleur de la face externe	Kronröhre: Farbe der Unterseite	Tubo de la corola: color de la cara externa	
PQ	(d)	RHS Colour Chart (indicate RHS reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Sauf indication contraire, tous les caractères doivent être examinés à l'époque de pleine floraison.

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Sauf indication contraire, tous les caractères du rameau doivent être observés sur son tiers médian.
- (b) La pigmentation anthocyanique du rameau doit être observée sur le tiers supérieur.
- (c) Tous les caractères de la feuille doivent être observés sur des feuilles complètement développées du tiers inférieur du rameau juste avant la floraison.
- (d) Les observations doivent être faites sur des variétés simples uniquement.
- (e) Les taches sur le labelle inférieur ne comprennent pas la zone blanche ou les taches jaunes qui s'étendent à partir de la gorge.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port des rameaux



1
dressé



3
demi-dressé



5
horizontal



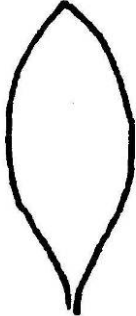
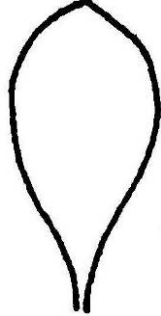
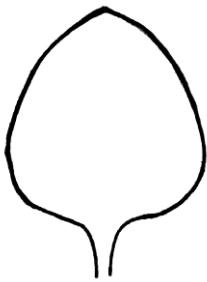
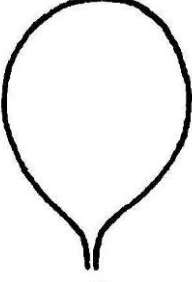


9
retombant

Ad. 2 : Plante : hauteur

La hauteur de la plante doit être déterminée à partir de la surface du support de culture.

Ad. 12 : Feuille : forme

		← partie la plus large →		
		(au-dessous du milieu)	(au-dessus du milieu)	
large (comprimée) ← largeur (rapport longueur/largeur) → étroite (allongée)			 4 oblancéolée	 6 spatulée
		 2 elliptique	 5 obovale	
	 1 ovale large	 3 circulaire		

Ad. 14 : Feuille : pigmentation anthocyanique sur la face inférieure



1

absente ou très faible



2

faible



3

moyenne



4

forte

Ad. 16 : Fleur : type



1

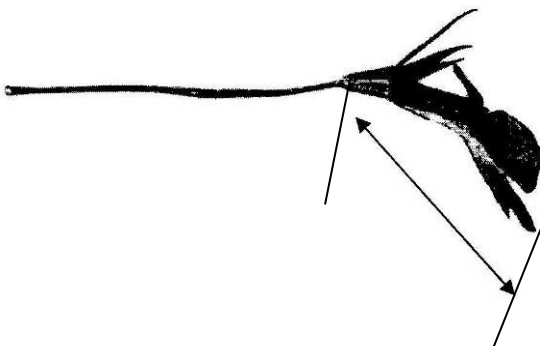
simple



2

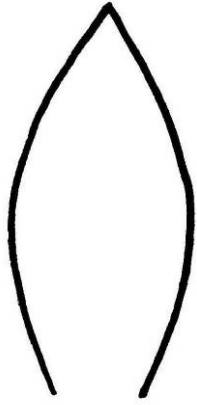
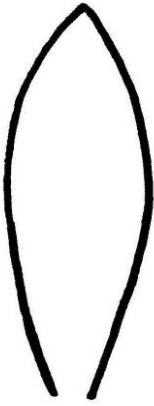
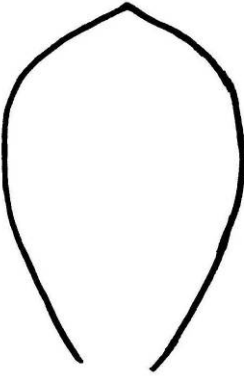
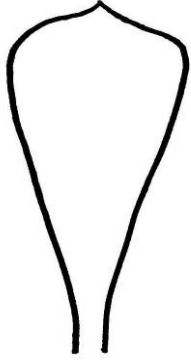
double

Ad. 19 : Corolle : longueur



La longueur à mesurer est la longueur réelle et non pas la longueur naturelle. Les fleurs qui ont une courbure prononcée doivent être aplaties.

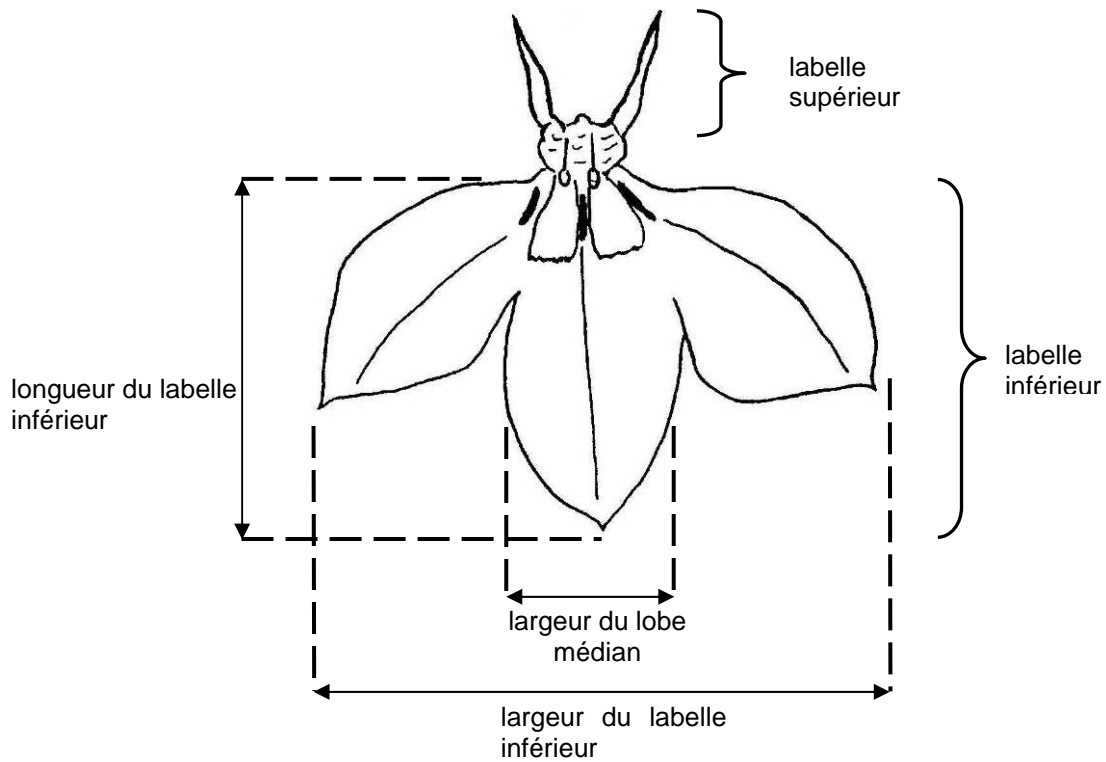
Ad. 20 : Labelle supérieur : forme des lobes

		← partie la plus large →	
		(au-dessus du milieu)	
large (comprimé) ← largeur (rapport longueur/largeur) → étroite (allongé)			
			
	1 elliptique	2 oblancéolée	
			
	3 obovale		4 obtriangulaire

Ad. 22 : Labelle inférieur : longueur

Ad. 23 : Labelle inférieur : largeur

Ad. 24 : Labelle inférieur : largeur du lobe médian



Ad. 25 : Labelle inférieur : couleur principale de la face supérieure (sauf la zone blanche)

Ad. 26 : Labelle inférieur : couleur secondaire de la face supérieure (sauf la zone blanche)

La couleur principale est la couleur qui occupe la surface la plus grande; la couleur secondaire (si elle est présente) est celle qui occupe la deuxième surface la plus grande.

Ad. 27 : Labelle inférieur : zone blanche sur la face supérieure



S'agissant des variétés blanches, la zone blanche est considérée comme absente.

Ad. 28 : Labelle inférieur : forme de la zone blanche sur la face supérieure



1
allongée seulement



3
arrondie seulement



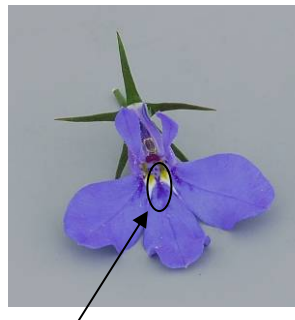
4
irrégulière

Par niveau 2 (allongée et arrondie), on entend qu'allongée et arrondie sont présentes sur la même plante.

Ad. 29 : Labelle inférieur : taches



1
absentes



2
présentes

Ad. 32 : Labelle inférieur : disposition des lobes



1
ouverts



2
tangents



3
chevauchants

9. Bibliographie

Huxley, A. (ed.), Griffiths, M. (ed.), Levy, M. (ed.), 1999: The Royal Horticultural Society Dictionary of Gardening. Grove's Dictionaries Inc. New York, New York, US.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Lobelia alsinoides Lam."/>	[]
1.1.2 Nom commun	<input type="text"/>	
1.2.1 Nom botanique	<input type="text" value="Lobelia erinus L."/>	[]
1.2.2 Nom commun	<input type="text" value="Lobélie"/>	
1.3.1 Nom botanique	<input type="text" value="Lobelia valida L. Bolus"/>	[]
1.3.2 Nom commun	<input type="text"/>	
1.4.1 Nom botanique	<input type="text" value="Hybrides entre Lobelia erinus et Lobelia alsinoides"/>	[]
1.4.2 Nom commun	<input type="text"/>	
1.5.1 Nom botanique	<input type="text" value="Hybrides entre Lobelia erinus et Lobelia valida"/>	[]
1.5.2 Nom commun	<input type="text"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

3.	Dénomination proposée et référence de l'obtenteur
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Autofécondation []
- b) Pollinisation croisée
 - i) population []
 - ii) variété synthétique []
- c) Hybride []
(veuillez préciser)

- d) Autre []
(veuillez préciser)

4.2.2 Variétés multipliées par voie végétative

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) autre (indiquer la méthode) []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : port des rameaux (1)		
dressé	Lobetis	1[]
dressé à demi-dressé		2[]
demi-dressé	Tech Hevio, USLOB13	3[]
demi-dressé à horizontal		4[]
horizontal	Tec Hewhitt, Weslotti	5[]
horizontal à demi-retombant		6[]
demi-retombant	Wespinstar	7[]
demi-retombant à retombant	Lobmounlila	8[]
retombant		9[]
5.2 Fleur : type (16)		
simple	KLELE08621	1[]
double	Kathleen Mallard	2[]
5.3 i Labelle inférieur : couleur principale de la face supérieure (sauf la zone blanche) (25)		
Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)		
5.3 ii Labelle inférieur : couleur principale de la face supérieure (sauf la zone blanche) (25)		
blanc		1[]
bleu clair		2[]
bleu/violet		3[]
rouge/pourpre		4[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.4 (27) Labelle inférieur : zone blanche sur la face supérieure		
absente ou très petite	Riviera Lilac	1[]
très petite à petite		2[]
petite	Loboudtis	3[]
petite à moyenne		4[]
moyenne	Tech Hevio	5[]
moyenne à grande		6[]
grande	Tec Heplib	7[]
grande à très grande		8[]
très grande		9[]
5.5 (29) Labelle inférieur : taches		
absentes	Tec Hepdab	1[]
présentes	Balwalila	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>couleur de la face supérieure du labelle inférieur</i>	<i>bleu clair</i>	<i>blanc</i>

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.3 Autres renseignements</p> <p>Une image en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen.

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

a) Micro-organismes (p.ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui []	Non []
b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui []	Non []
c) Culture de tissus	Oui []	Non []
d) Autres facteurs	Oui []	Non []

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature Date

[Fin du document]